

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du postulat PO25.02PO de M. Roland VILLARD,
intitulé
Pour une première heure de parcage gratuite**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 25 juin 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle DRUEY, Rachel RYTZ, Jean-Michel FUENTES en remplacement de Sophie MAYOR, Jean-David CHAPUIS, Xavier FISCHER en remplacement de Gaspard GENTON, Thierry PIDOUX et du soussigné, désigné président.

Monsieur Kevin DELAY était absent, non remplacé.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Christian WEILER, Municipal, Pascal PITTET, Chef du Service de la sécurité publique, Benoît CORDAY, Responsable mobilité, Vincent AUDEMARS, Adjoint au chef du Service de la sécurité publique. Nous les remercions pour leur présentation structurée et complète et leurs réponses aux questions de la Commission.

1. PREAMBULE ET CONTEXTE

Le postulat allègue que les diverses restrictions de circulation et/ou de parcage mises en place année après année par la Ville ont des effets très néfastes pour les petits commerces de certains quartiers de notre Ville.

En permettant aux clients de ces commerces de se garer gratuitement durant la première heure, cette mesure pourrait redonner auxdits commerces une plus grande attractivité, tout en évitant d'attirer des pendulaires pour qui une telle initiative n'aurait aucun attrait.

En fixant la durée de la gratuité à une heure, cette mesure ciblerait particulièrement les petits commerces, ceux-là mêmes qui souffrent le plus des mesures anti-voitures décidées par la Ville ces dernières années.

Une telle mesure existe dans plusieurs autres villes romandes. Par exemple, à Payerne, c'est une heure trente qui est offerte. Elle est donc parfaitement réalisable du point de vue technique et elle permettrait de redonner un coup de fouet à notre économie locale, notamment aux petits commerçants et restaurateurs de notre Ville.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité et l'opportunité de rendre le parcage gratuit durant la première heure dans toute la Ville de manière à favoriser l'accès aux petits commerces.

2. PRESENTATIONS PAR LA DELEGATION MUNICIPALE

Dans sa présentation, la délégation municipale précise la méthodologie basée sur l'analyse des données digitalisées du stationnement, à savoir les paiements dématérialisés et les paiements au parcomètre. Les données digitalisées relèvent d'un monitoring fin.

Une simulation a été faite sur tous les paiements de l'année 2024 en y retranchant l'hypothèse d'une première heure gratuite.

La première incidence porte sur la courte et moyenne durée, soit les paiements entre 30 minutes et 3 heures. Les recettes 2024 totalisent CHF 2'482'653.00, alors que les recettes de la première heure sont de CHF 1'846'567.00. Les recettes résiduelles seraient par conséquent de CHF 636'086.00.

La perte technique estimée à CHF 1'846'567.00 représente 74% des recettes perçues dans les zones de courte et moyenne durée, qui sont principalement les secteurs du centre-ville.

La deuxième incidence porte sur la longue durée, soit les paiements entre un et sept jours. Les recettes 2024 totalisent CHF 1'518'322.00, alors que les recettes de la première heure sont de CHF 679'960.00. Les recettes résiduelles seraient donc de CHF 838'362.00.

La perte technique estimée à CHF 679'960.00 représente 45% des recettes perçues dans les zones de longue durée, principalement le secteur des Rives.

En résumé, concernant l'impact financier, les recettes parcomètres et applications sur smartphones en 2024 sont de l'ordre d'environ CHF 4'000'000.00. Au total, l'impact financier annuel de la mesure proposée s'élèverait à environ CHF 2'500'000.00, soit 61% des recettes totales.

Il est également souligné qu'un risque de perte « comportementale » est envisageable, à savoir un renouvellement de la gratuité en réactivant un stationnement au parcomètre ou par le smartphone, estimé dans une fourchette de CHF 200'000.00 à CHF 500'000.00, donc à prévoir dans les calculs des coûts.

En finalité, le Service de la sécurité publique estime le manque à gagner annuel pour les recettes de stationnement de l'ordre d'un montant compris entre CHF 2'700'000.00 et CHF 3'000'000.00.

La délégation municipale précise qu'une mesure similaire à Fribourg n'est pas encore introduite, car faisant l'objet d'un recours. Et que les pourcentages varient beaucoup entre les villes, en évoquant la ville de Payerne.

Au sujet de la mobilité, il est relevé qu'une telle mesure pourrait avoir comme conséquence une augmentation du trafic dans le but d'éviter de payer son parcage, et que cela pourrait aussi rallonger le temps de stationnement d'une heure de plus.

La délégation municipale rappelle également son plan d'action dans le cadre de mobilité pour tous, qui prévoit trois axes, soit bus/vélo/voiture. Elle prévoit une mesure incitative qui sera la prise en charge par la Ville de la gratuité des bus TRAVYS pendant la pause de midi, entre 11h30 et 14h30. Cette mesure est en test depuis le 1^{er} septembre jusqu'à la fin de cette année.

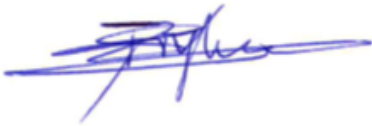
Concernant le commerce de détail, ce postulat ne serait pas essentiel, ou un élément majeur, selon les commerçants de détail, lesquels demanderaient une étude plus poussée.

Quelques commissaires relèvent l'impact financier d'une telle mesure, et sont d'avis que ce postulat ne sauvera pas les petits commerces.

3. CONCLUSIONS

En raison de ce qui précède, c'est à une forte majorité que les membres de la commission vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser de prendre en considération ce postulat.

Pierre-Henri MEYSTRE, Président et Rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 23 septembre 2025